

MANDAT DU COMITE DES COMMUNICATIONS

Composition

Le comité des communications se compose d'au moins deux (2) ou jusqu'à huit (8) représentants du conseil d'administration au plus, dont un sera le vice-président des communications et l'autre, le président.

Le vice-président des communications préside le comité des communications et peut nommer un autre président au besoin.

But et pouvoirs

Le comité des communications est responsable des fonctions suivantes :

1. Donner une orientation au processus de planification stratégique en communications;
2. Identifier les besoins et priorités de l'AJJ en communications grâce à une consultation appropriée;
3. Mesurer et évaluer l'exécution des programmes de communications périodiquement vis-à-vis les besoins et les attentes des membres de l'AJJ;
4. Élaborer et mettre à jour périodiquement le plan stratégique de communication de l'AJJ pour approbation par le comité exécutif et le conseil d'administration;
5. Recommander des initiatives en matière de communications au comité exécutif et au conseil d'administration pour approbation;
6. Soutenir les efforts du personnel de l'AJJ et des autres comités ou groupes de travail par des actions telles que :
 - a. l'élaboration et la mise en œuvre d'un protocole efficace pour traiter les demandes médiatiques;
 - b. l'élaboration et la mise en œuvre d'un protocole efficace concernant l'approbation du contenu du site Web et des messages destinés aux membres, aux médias et au grand public ;
 - c. l'élaboration et la mise en œuvre d'un protocole efficace pour le suivi des articles d'intérêt publiés dans les médias;
 - d. l'élaboration et la mise en œuvre d'un protocole efficace pour la transmission de correspondance aux membres;
7. Superviser la mise en œuvre des programmes de communication internes et externes de l'AJJ, incluant le développement et la mise à jour du site Web;
8. S'assurer que chaque membre du comité est bien informé des questions préoccupant les membres de l'AJJ;
9. Promouvoir la reconnaissance et la notoriété de l'AJJ en tant qu'organisation défendant les intérêts de ses membres;
10. Fournir des conseils au comité exécutif et au conseil d'administration, selon le cas, sur les questions relatives aux communications lorsqu'elles se présentent;
11. Identifier les besoins budgétaires annuels liés à la gestion des programmes de communication;
12. Assurer la liaison avec les autres comités du conseil d'administration pour s'assurer que des protocoles appropriés et efficaces sont en place pour la coordination des efforts de communications de l'AJJ;
13. Élaborer et proposer des politiques et des changements à l'égard des programmes de communication pour approbation par le comité exécutif;

14. Fournir des mises à jour et des rapports périodiques sur les communications au comité exécutif;
15. Approuver les dépenses relatives aux programmes de communications, comme il convient.

Le président du comité des communications

Le président doit présider les réunions, faire état des activités du comité au comité exécutif, s'assurer que les réunions se déroulent de façon efficace et que les mises à jour périodiques sur les questions liées à la communication sont fournies au conseil d'administration comme il convient.

Le président doit assurer la liaison directe avec le comité de l'adhésion comme il convient et peut inviter des personnes-ressources ou les membres du personnel occupant des postes clés, comme le directeur des communications de l'AJJ, à participer.

Les réunions

Les réunions seront convoquées au besoin et à raison d'au moins une fois par trimestre. Les réunions peuvent se tenir en personne, par téléphone ou par forum en ligne.

Quorum

Le quorum est établi par une majorité des membres du comité.

La gouvernance

Les recommandations et les décisions du comité des communications, dans la mesure où des décisions peuvent être prises, doivent être prises par consensus.

Le comité des communications rend compte au comité exécutif et au conseil d'administration.

La tenue des dossiers concernant les décisions

Le président doit veiller à ce qu'on tienne un dossier contenant toutes les décisions et recommandations du comité des communications. Le directeur des communications de l'AJJ peut agir à titre de secrétaire de réunion.

Règlements administratifs et résolutions connexes consultés au cours de la préparation du présent document :

L'acte constitutif : section 7.3

Résolution adoptée le 1 et 2 mars 2003 établissant le comité des communications.

Geoffrey Lester a présenté six résolutions pour créer les comités suivants:

- 1) *Développement des politiques*
- 2) *Négociations*
- 3) *Rémunération*
- 4) *Conditions de travail/Avantages sociaux*
- 5) *Communications*
- 6) *Membres*

Résolution : Qu'il soit résolu que les résolutions pour les cinq premiers comités soient amendées pour lire : « L'Association »

*Proposé par Geoffrey Lester
Appuyé par Richard Johnston.
ADOPTÉ.*

Résolution adoptée les 13 et 14 mars 2004 – fusion du comité des communications et du comité de l'adhésion de l'AJJ.

*c) Motion : pour fusionner le Comité des communications et le Comité des membres de l'AJJ.
QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil d'administration de l'AJJ fusionne le Comité des communications et le Comité des membres de l'AJJ en un seul comité qui portera le nom de « Comité des Communications et des membres ».*

*Proposé par P. Jetté.
Appuyé par D. Côté.
ADOPTÉ.*

Résolution adoptée le 3 et 4 juin 2006 séparant le comité des communications et le comité de l'adhésion. Consensus implicite sur la séparation du Comité des communications et du Comité des membres avec l'élection des vice-présidents.

d) Vice-président, Communications

Après trois appels à des candidatures, le candidat suivant a été mis en candidature, ce qu'il a accepté :

QUE J. Vaissi Nagy soit mis en candidature pour le poste de vice-président, Communications.

*Proposé par P. Jetté.
Appuyé par S. Gupta.*

M. Martin annonce que J. Vaissi Nagy a été élu vice-président, Communications, sans opposition.

e) Vice-président, Membres

Après trois appels à des candidatures, le candidat suivant a été mis en candidature, ce qu'il a accepté :

QUE D. Kuhlen soit mis en candidature pour le poste de vice-président, Membres.

*Proposé par P. Bourassa.
Appuyé par D. Singh.*

M. Martin annonce que D. Kuhlen a été élu vice-président, Membres, sans opposition.